



**9 -10 et 11/10/2025**

**REGLEMENT PARTICULIER**

**Division 2**

## Table des matières

1.	Introduction .....	4
1.1.	Préambule .....	4
1.2.	Longueur des épreuves spéciales et revêtement de la route.....	4
1.3.	Longueur totale des ES et du rallye .....	4
2.	Organisation .....	4
2.1.	Titres pour lesquels le rallye compte .....	4
2.2.	Approbations .....	4
2.3.	Nom de l'organisateur, adresse et contact.....	4
2.4.	Comité d'Organisation .....	5
2.5.	Commissaires sportifs .....	5
2.6.	Délégués ASN .....	5
2.7.	Principaux Officiels.....	5
2.8.	Emplacement du PC du Rallye et coordonnées .....	6
3.	Programme par ordre chronologique et emplacements.....	7
4.	Engagements .....	8
4.1.	Date de clôture des engagements.....	8
4.2.	Procédure d'engagement.....	8
4.3.	Nombre d'engagements acceptés et classes des véhicules .....	8
4.4.	Droits d'engagements.....	10
4.5.	Paieement.....	11
4.6.	Remboursements .....	11
5.	Assurance .....	12
5.1.	Responsabilité civile « circulation » .....	12
5.2.	Responsabilité civile « Bénévoles » .....	12
5.3.	Comportement en cas d'accident (code de la route national) .....	12
5.4.	Dépannage .....	13
5.5.	Clause dérogatoire.....	13
6.	Publicité et identification .....	13
6.1.	Publicité obligatoire de l'organisateur.....	13
6.2.	Publicité facultative de l'organisateur .....	13
6.3.	Identification .....	13
7.	Pneus.....	14
7.1.	Réglementation concernant les pneus pouvant être utilisés pendant le rallye .....	14
7.2.	Pneus pour la reconnaissance .....	14
8.	Carburant .....	14
8.1.	Types de carburant .....	14
8.2.	Procédure de commande .....	14
8.3.	Procédure de distribution .....	14
9.	Reconnaissance des Épreuves Spéciales.....	15
9.1.	Procédure d'enregistrement .....	15
9.2.	Restrictions spécifiques.....	15
10.	Vérifications administratives.....	15
10.1.	Documents à présenter : .....	15
10.2.	Horaire (sur convocation).....	16
11.	Vérifications techniques, plombages et marquages (sur convocation) .....	16
11.1.	Emplacement des vérifications techniques et horaire .....	16
11.2.	Equipements de sécurité des pilotes.....	16
11.3.	Niveau sonore.....	16
11.4.	Exigences nationales particulières .....	16
11.5.	Installation de Système de Suivi de Sécurité (SSS) .....	16

12. Autres procédures et règlement .....	17
12.1. Cérémonie de Départ et ordre de départ.....	17
12.2. Procédure d'arrivée.....	17
12.3. Pointage en avance autorise .....	17
12.4. Procédures spéciales et activités.....	17
12.5. Heure officielle utilisée pendant le rallye .....	19
13. Identification des officiels.....	19
14. Prix.....	20
14.1. Coupes.....	20
14.2. Primes et pneus gratuite .....	20
14.3. Prix spéciaux.....	20
15. Vérifications finales / Droits de réclamation / Droits d'appel .....	20
15.1. Vérifications finales .....	20
15.2. Droits de réclamation .....	20
15.3. Droits d'appel .....	20
Annexe 1 – Itinéraire.....	22
Annexe 2 – Les responsables des relations avec les concurrents.....	23
Annexe 3 – Autocollants et publicité supplémentaire .....	24
Annexe 4 – Parc d'assistance .....	25

## 1. Introduction

Nom de l'épreuve : Rallye Boucles Chevrotines

Date de l'épreuve : 9,10 et 11/10/2025

### 1.1. Préambule

Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses annexes, au Règlement Sportif National (RS BRC 2025) qui est conforme aux règlements du RACB, et au présent Règlement Particulier.

Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'Additifs numérotés, datés et publiés par l'organisateur ou les Commissaires Sportifs.

Le règlement Sportif du KROON OIL Belgian Rally Championship 2025 du RACB figure à l'adresse suivante : <https://www.racb.com>.

Les différents documents seront rédigés en français et néerlandais. En cas de divergence d'interprétation entre les termes des diverses traductions, le texte français fera foi.

### 1.2. Longueur des épreuves spéciales et revêtement de la route

Etape 1 : Asphalte 311.10km Gravier 0,0 km

### 1.3. Longueur totale des ES et du rallye

Nombre des sections	3
Nombre des épreuves spéciales	12
Longueur totale du rallye	311,10 km
Longueur totale des ES	145,65 km

## 2. Organisation

### 2.1. Titres pour lesquels le rallye compte

KROON OIL Belgian Rally Championship 2025\*  
Belgian Rally Championship Division 2 2025  
Junior Belgian Rally Championship 2025\*  
Belgian Rally Master Cup 2025\*  
Belgian Rally Lady Cup 2025\*  
Historic & Youngtimer Belgian Rally Championship 2025\*  
RACB 2WD Trophy 2025  
BRC Trophy 2025\*  
Histo-Cup 2025

\*si l'épreuve est nommée par le pilote (voir règlement BRC)

### 2.2. Approbations

Numéro de Visa RACB : **BRC9-M097** en date du : **18/09/2025**

### 2.3. Nom de l'organisateur, adresse et contact

Organisateur :	ECURIE AUTOMOBILE RANCOISE
Représentant de l'organisation :	DELRUE Cindy
Adresse :	Rue des Combattants 24
Code Postal et ville	6470 RANCE
Téléphone :	+32 (0) 495 24 25 14
E-mail :	cindydelrue55@gmail.com
Facebook :	Boucles Chevrotines

## 2.4. Comité d'Organisation

Comité d'organisation : ECURIE AUTOMOBILE RANCOISE ASBL

Président et trésorier : Jean DELRUE

Secrétaire ; Cindy DELRUE

Membres : Hervé NICOLAS, Théo NICOLAS, Stéphanie DRAUX, Michael NUEE, Hughes GODEFROID, Michel BERNARD, Bernard VAN BLADEL, Stéphanie LAURENT, Thierry GARBAR, Patrice BRECHT, Pierre BRISON, Sébastien DRAUX, Ludovic DONNAY, Beverly HANCQ, Patrick Czekala, Robert MATON, André KRONER, Francis BROUSMICHE, Philippe DEWINE.

### Commissaires sportifs

	Nom
Président des Commissaires Sportifs	KOHL Colin
Commissaire Sportif	LASURE Andy
Commissaire Sportif	PEETERS Ludo

## 2.5. Délégués ASN

	Nom
SAFETY Rally Manager	Alain PENASSE
Délégué Technique RACB	Lucas BOEVER
Responsable Chronométrage RACB	Filiep FORREST
Responsable Licence RACB	Cécile BAL
RACB Rally Manager	Anton DUPAN
Délégué Homologation RACB	Henri PETIT

## 2.6. Principaux Officiels

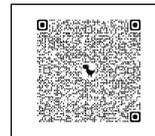
Fonction	Nom	Licence no.
Directeur de Course	Cindy DELRUE	4168
Directeur de Course Adjoint	Benny GIEBENS	2643
Responsable Sécurité	Hughes HENROT	1944
Responsable Sécurité Adjoint	Noel GEILENKIRCHEN	2495
Chef de File Technique	Kristof LEMMELIJN	2946
Secrétaire du Rallye	Katleen OMBELET	2377
Médecin en Chef		
Chef Chronométrateur	Chris DESCHILDRE	2669
Chargé Relations Concurrents	Boudewijn BARTSOEN	2288
Chargé Relations Concurrents	Iwan DELHEZ	2929
Responsable Presse	Alexandre PEETERS	
Responsable Environnement	Hughes GODEFROID	

### 2.6.1 Responsables et Fonctions

Voiture sécurité « 000 »		
Voiture sécurité « 00 »		
Voiture sécurité « 0 »	Freddy GERVERS	910026
Resp. Epreuve Spéciale Rance		
Resp. Epreuve Spéciale Montbliard		
Resp. Epreuve Spéciale Grandrieu		
Resp. Epreuve Spéciale Sivry		

## 2.7. Emplacement du PC du Rallye et coordonnées

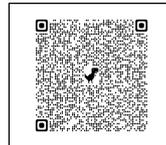
Nom : Institut Technique de la Communauté Française (ITCF)  
Adresse : rue Pauline Hubert n°40  
Code Postal & ville : 6470 RANCE  
Téléphone : +32(0) 495 24 25 14  
E-mail : ecurieautomobilerancoise2021@gmail.com



PC du rallye opérationnel :

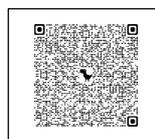
Uniquement pour le Test Drive

- Jeudi 09/10/2025 au Garage Renault Steve Demptinne  
Chaussée de Mons n°102 à 6460 Chimay  
De 09h00 à 18h00



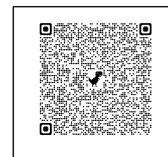
Institut Technique de la Communauté Française  
Rue Pauline Hubert n°40, 6470 Rance

- vendredi 10/10/2025 08h00 – 21h00
- samedi 11/10/2025 07h00 – 23h00

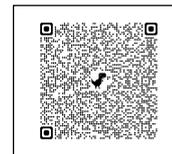


Parc d'assistance opérationnel :

- Jeudi 09/10/2025 sur le tronçon du circuit de Chimay  
entre rue Thiérissart et rue Grand prix des frontières 1, 6460 Chimay  
de 09h00 à 19h00 uniquement pour le Test Drive



- Du Jeudi 09/10/2025 à 09h00 au dimanche 12/10/25 à 10h00  
sur la rue Pauline Hubert à partir du n°23 au jusqu'au n°69 à 6470 Rance



**Tableau Officiel d'affichage Virtuel (TOAV):**

**SPORTITY app** : Chevro2025



Chaque participant/équipe doit être en possession d'un smartphone pour télécharger l'application Sportity.

Il n'y aura PAS de tableau d'affichage officiel physique. Tous les documents officiels seront disponibles dans l'application Sportity (Chevro2025). Tous les participants ne seront informés que par Sportity de la publication. Lors du contrôle administratif, chaque équipe recevra un code QR personnel. Avec ce code QR, il doit se connecter à l'application Sportity (Chevro2025) et confirmer ce code. Pendant la compétition, les addendums, les communications et les notifications seront envoyés à chaque participant par cette application. Le concurrent est obligé de confirmer la réception de ces informations dans cette application. Il est donc extrêmement important d'avoir un responsable, une seule personne est responsable pour 1 équipe. Les relations concurrents seront toujours physiquement présents ou par téléphone pour toutes vos questions (voir roadbook). Comme stipulé à l'art. 11.9.4 de la FIA ISC 2025, le tableau d'affichage officiel est le tableau d'affichage virtuel. (Chevro2025).

### 3. Programme par ordre chronologique et emplacements

Activité	Emplacement	Date	Heure
Publication du Règlement Particulier Draft	Sportity Chevro2025	31/08/25	20h00
Ouverture des engagements	Sportity Chevro2025	01/09/25	21h00
Date de clôture des engagements	Sportity Chevro2025	02/10/25	18h00
Date de clôture des commandes de services supplémentaires et espace dans le parc d'assistance	Sportity Chevro2025	02/10/25	18h00
Date de clôture pour la séance de mise au point	Sportity Chevro2025	02/10/25	18h00
Présentation du « Rally Boucles Chevrotines »	ITCF	02/10/25	19h00
Publication de la liste des engagés numérotées	Sportity Chevro2025	02/10/25	22h00
Publication des horaires des vérifications administratives et techniques	Sportity Chevro2025	03/10/25	20h00
Ouverture Parc d'assistance	Rue Pauline Hubert, Rance	09/10/25	09h00
Ouverture Parc d'assistance pour la séance de mise au point	Circuit de Chimay	09/10/25	09h00
Début des vérifications administratives et techniques, distribution des road book et matériel pour la séance de mise au point	Garage Renault Steve Demptinne	09/10/25	11h00
Début de la séance de mise au point	Saint-Rémy	09/10/25	13h00
Fin des vérifications administratives en technique, distribution des road book et matériel pour la séance de mise au point	Garage Renault Steve Demptinne	09/10/25	16h00
Fin de la séance de mise au point	Saint-Rémy	09/10/25	17h30
Ouverture PC Rally	ITCF	10/10/25	08h00
Début des vérifications administratives, distribution des road book et matériel	ITCF	10/10/25	08h00
Début des reconnaissances	Itinéraire	10/10/25	08h00
Vérifications techniques (sur convocation) Plombage & marquage	Chapiteau	10/10/25	13h00
Installation du système de suivi (STS)	Vérifications techniques	10/10/25	13h00
Ouverture du centre Media et accréditations médias	ITCF	10/10/25	15h00
Fin des vérifications administratives, distribution des road book et matériel	ITCF	10/10/25	12H00
Conférence de Presse Kroon oil BRC (sur invitation) – séance photo	Grand'Place n°2, 6470 Sivry	10/10/25	14h00
Fin des reconnaissances	Itinéraire	10/10/25	20h00

Publication liste des voitures admises au départ	Sportity Chevro2025	10/10/25	22h00
Publication de l'ordre des départs	Sportity Chevro2025	10/10/25	22h00
Départ du Rallye	Podium – Chapiteau	11/10/25	08h00
Arrivée du Rallye	Podium – Chapiteau	11/10/25	19h11
Restitution des systèmes de suivi (STS)	Finish avant podium	11/10/25	19h10
Remise des coupes	Podium – Chapiteau	11/10/25	19h30
Vérification technique final (sur convocation)	Garage ITCF	11/10/25	immédiate ment
Publication du classement provisoire	Sportity Chevro2025	11/10/25	20h30
Publication du classement final *Après signature du Collège des Commissaires Sportifs	Sportity Chevro2025	11/10/25	21h00

## 4. Engagements

### 4.1. Date de clôture des engagements

Voir programme ordre chronologique (Règlement particulier Art. 3) et Article 23 du RS BRC.

### 4.2. Procédure d'engagement

Les inscriptions doivent être soumises conformément à l'Article 22 du RS BRC.

Toute personne qui désire participer au « RALLY Boucles Chevrotines 2025 » doit **OBLIGATOIREMENT** compléter la demande d'engagement sur le lien disponible sur le Sportity (Chevro2025). Cette inscription électronique ne sera acceptée que si :

- si elle a été introduite avant le 02/10/2025 à 18h00,
- si elle est accompagnée du paiement total du droit d'engagement correspondant, copie de la preuve de paiement doit être présenté lors de la remise des documents

Le fait d'envoyer une fausse preuve de paiement entrainera une **pénalité allant de 200 € au « refus de départ »**.

### 4.3. Nombre d'engagements acceptés et classes des véhicules

#### 4.3.1 Nombre d'engagements

Le nombre d'engagements acceptés au rallye est de 130.

#### 4.3.2 Classes éligibles KROON OIL-BRC 2025

CLASSES		GROUPES
RC1	WRC1.6T*	World Rally Cars, conformes à l'Art. 255A de l'Annexe J 2021, lorsqu'elle est équipée d'une bride conforme à l'Art. 255A-334 à l'exception des points suivants: a) Le diamètre intérieur maximum de la bride est de 33,7 mm, b) Le diamètre extérieur de la bride à son point le plus étroit doit être inférieur à 39,7 mm et maintenu sur une distance de 5 mm de chaque côté.
		World Rally Cars homologuées à partir du 01.01.2015, conformes à l'extension d'homologation 300/01 WRC et à l'Art. 255A de l'Annexe J 2016.
		World Rally Cars homologuées à partir du 01.01.2014, conformes à l'extension d'homologation 200/01 WRC ainsi qu'à l'Art. 255A de l'Annexe J 2016.
		World Rally Cars homologuées avant le 31.12.2013, conformes à l'extension d'homologation 100/01 KSR et à son extension WR, ainsi qu'à l'Art. 255A de l'Annexe J 2013.
	WRC2T *	Voitures du Groupe WRC 2,0 Turbo conformes à l'Art.255A de Annexe J 2010.
A8*	Voitures du Groupe A > 2000cc conformes à l'Art. 255 de l'Annexe J 2019.	

	<b>E12</b> plus de 2000cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE E 2025
<b>RC2</b>	<b>RALLY2</b>	Voitures du Groupe Rally2 conformes à l'Art. 261 de l'Annexe J 2025.
	<b>RALLY2 KIT (VR4K)</b>	Voitures équipées du Kit R4 conformes à l'Art.260 E de l'Annexe J 2025.
	<b>NR4</b> (de plus de 2000cc)	Voitures du Groupe N >2000cc conformes à l'Art 254 de l'Annexe J 2019.
	<b>R4 (VR4)</b>	Voitures du Groupe R4 conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2018
	<b>S2000-RALLY:</b> atmosphérique 2.0	Voitures Super 2000 (Art. 254A de l'Annexe J 2013)
	<b>RRC *</b>	Voitures du Groupe S2000-Rally - 1,6 Turbo avec bride de 30 mm conformes à l'Art. 255A de l'Annexe J 2013.
<b>RGT</b>	<b>RGT FIA</b>	Voitures du Groupe RGT conformes à l'Art. 256 de l'Annexe J 2019. Voitures du Groupe RGT conformes à l'Art. 256 de l'Annexe J 2025.
	<b>GTN</b>	Voitures avec homologation ASN RACB GTN21 & RACB GTN22, conformes à leur homologation et au Règlement Technique RACB Groupe GT 2025
	<b>GTP</b>	Voitures avec homologation ASN RACB GTN23 & RACB GTP24, conformes à leur homologation et au Règlement Technique RACB Groupe GT 2025
<b>RC3</b>	<b>Rally3</b> (atmo entre 1390cc et 2000cc et turbo 927cc et 1620cc)	Voitures du Groupe Rally3 homologuées à partir du 01/01/21 et conformes à l'Art.260 de l'Annexe J 2025.
<b>RC4</b>	<b>Rally4</b> (atmo entre 1390cc et 2000cc et turbo 927cc et 1333cc)	Voitures du Groupe Rally4 homologuées à partir du 01/01/2019 conformes à Art.260 de l'Annexe J 2025. Voitures du Groupe R2 homologuées avant le 31/12/2018 et conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2018.
	Groupe <b>A</b> KIT1,6 (-1600cc)	Voitures équipées du Kit Groupe A d'une cylindrée corrigée inférieure à 1600cc. et conforme à l' Art. 255 de l'Annexe J 2019
	Groupe <b>N</b> (atmo entre 1600cc et 2000cc)	Voitures du Groupe N conformes à l'Art. 254 de l'Annexe J 2019. (N3)
	<b>R3</b> (atmo entre 1600cc et 2000cc et turbo 1067cc et 1333cc)	Voitures du Groupe R homologuées avant le 31/12/19 et conformes à l'Art.260 de l'Annexe J 2019.
	<b>R3</b> (turbo jusqu' à 1620cc / nominal)	Voitures du Groupe R homologuées avant le 31/12/19 et conformes à l'Art. 260D de l'Annexe J 2019.
	Groupe <b>A</b> (jusqu' à 2000 cc)	Voitures du Groupe A conformes à l'Art. 255 de l'Annexe J 2019.
<b>RC5</b>	<b>Rally5</b> (atmo jusqu' à 1600cc et turbo jusqu'à 1333 cc)	Voitures du Groupe Rally5 homologuées à partir du 01/01/2019 conformes à l'Art.260 de l'Annexe J 2025.
	<b>Rally5-Kit</b> (atmo jusqu'à 2000cc et turbo jusqu'à 1620 cc)	Voitures du Groupe Rally5-Kit homologuées à partir du 01/01/2024 et conformes à l'Art. 260B de l'Annexe J 2025
	<b>Rally5</b> (atmo jusqu'à 1600cc et turbo jusqu'à 1067cc)	Voitures du Groupe R1 homologuées avant le 31/12/2018 et conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2018.
	Groupe <b>N</b> (atmo jusqu'à 1600cc)	Voitures du Groupe N jusqu' à 1600cc conformes à l'Art. 254 de l'Annexe J 2019.
<b>NAT1</b>	<b>M16</b> plus de 2000cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE M 2025.

<b>NAT2</b>	<b>M15</b> entre 1600cc et 2000cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE M 2025.
	<b>M14</b> entre 1400cc et 1600cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE M 2025.
	<b>E11</b> entre 1600cc et 2000cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE E 2025.
<b>NAT3</b>	<b>M13</b> jusqu' à 1400cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE M 2025.
	<b>E10</b> entre 1400cc et 1600cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE E 2025.
	<b>E9</b> jusqu' à 1400cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE E 2025.

CLASSE	GRUPE	ANNEES		
<b>HRC1</b>	J1C	1982-1987 (2WD)	FIA J1	>2000cm <sup>3</sup>
	3C	1976-1981	FIA PTH 1976-1981	>2000cm <sup>3</sup>
	2C	1970-1975	FIA PTH 1970-1975	>2000 cm <sup>3</sup>
	P2	1970-1987	RACB PTN Historic	>2000 cm <sup>3</sup>
<b>HRC2</b>	J1A+J1B	1982-1987 (2WD)	FIA J1	<2000cm <sup>3</sup>
	3A+3B	1976-1981	FIA PTH 1976-1981	<2000cm <sup>3</sup>
	2A+2B	1970-1975	FIA PTH 1970-1975	<2000 cm <sup>3</sup>
	P1	1970-1987	RACB PTN Historic	<2000 cm <sup>3</sup>
<b>HRC3</b>	1A+1B+1C	1958-1969	FIA PTH 1957-1969	

CLASSE	GRUPE	ANNEES		
<b>YRC1</b>	J1D+J2D+K	1982-2000 (4WD)	FIA J1 & J2 & K	
	KRC	1997-2000 (4WD)	FIA KRC (WRC)	
<b>YRC2</b>	KC	1995-2000 (2WD)	FIA KC (Kit-Car)	>1600cm <sup>3</sup>
	J2C+K	1988-2000 (2WD)	FIA J2 & K	>2000cm <sup>3</sup>
	P4	1988-2000 (2WD)	RACB PTN Historic	>2000cm <sup>3</sup>
<b>YRC3</b>	KC	1995-2000 (2WD)	FIA KC (Kit Car)	<1600cm <sup>3</sup>
	J2A+J2B+K	1988-2000 (2WD)	FIA J2 & K	<2000cm <sup>3</sup>
	P3	1988-2000 (2WD)	RACB PTN Historic	<2000cm <sup>3</sup>

#### 4.4. Droits d'engagements

##### 4.4.1 Droits d'engagement (TVA 6% incluse)

Le montant total des droits d'engagement, à verser sur le compte du rallye (Art. 4.5), est de :

CLASSE	Paiement avant 02/10/2025	Inscription sans publicité organisateur
RC1 - RC2 – RGT	960€	1920€
Autres classes	810€	1620€
2WD Trophy Junior BRC	660€	1320€
Shakedown	150€	

Pour les concurrents détenteurs d'une licence ASAF/VAS devant prendre une licence RACB ONE EVENT BRC D2 (95€) afin de participer à l'épreuve, recevront une réduction de 100€ sous forme de 4 cartes d'entrée quelque soit la série dans laquelle ils s'inscrivent. Cette offre est cumulable pour le pilote et le co-pilote.

##### 4.4.2 Composition du « forfait engagement »



## Remboursement en cas d'annulation de l'épreuve pour raison de « force majeure » :

L'organisateur remboursera 90% du montant des droits d'engagement, un montant équivalent à 10% des droits d'engagement étant retenu pour les frais administratifs.

## 5. Assurance

**Contrat no 730.261.439 AXA Belgique.** En vigueur pour le rallye.

L'organisateur a contracté une assurance de responsabilité civile, en conformité avec l'Article 21 du RS BRC 2025, le Chapitre 2/2 du Règlement Sportif National et de la Loi Belge du 21 novembre 1989 – Art. 8, couvrant la responsabilité civile des concurrents et équipages nominativement mentionnés (sur la liste officielle) et ceci seulement pendant l'épreuve et sur l'itinéraire du rallye, depuis le départ du premier élément compétitif jusqu'à l'arrivée du rallye ou jusqu'au moment de l'abandon permanent ou de la disqualification.

### 5.1. Responsabilité civile « circulation »

#### Limites de couverture :

- dommage corporel : illimité par sinistre
- dommages matériels : 100.000.000 € par sinistre (indexé)

Une assurance RC Auto est obligatoire pour toutes les voitures participant au rallye. Comme preuve d'assurance RC Auto, une « Carte Internationale d'Assurance Automobile » valable pour la Belgique (carte verte) ou un autre certificat attestant que la police à laquelle il se réfère satisfait aux exigences de la loi applicable en Belgique doit être présentée lors du contrôle administratif.

Les parcours des liaisons ne sont pas couverts dans le contrat d'assurance responsabilité civil de l'organisateur.

Les véhicules d'assistance, les véhicules auxiliaires et les véhicules de reconnaissance sont exclus de cette couverture, même s'ils portent des plaques spéciales émises par l'organisateur.

#### Responsabilité civile « Organisateur »

L'organisateur a contracté une « Assurance Responsabilité Civile Organisateur » qui couvre les dommages aux tiers, causés par un accident au cours de la préparation, le déroulement et le démontage physique de l'épreuve et dû à une faute d'organisation.

#### Limites de couverture:

- dommage corporel, dommage matériel et pertes financières consécutifs confondus : 5.000.000 € par sinistre.
- franchise pour les dommages matériels : 125 € par sinistre

**Protection Juridique :** 15.000 € par sinistre

#### Les Assurés :

L'organisateur, le RACB, les officiels, les Stewards, les membres du Croix Rouge ou organisations similaires, les membres du Protection Civile, les commissaires, les participants, les véhicules d'intervention, et, en général, chaque personne qui participe dans l'organisation du rallye.

### 5.2. Responsabilité civile « Bénévoles »

L'Organisateur a contracté une « Assurance Responsabilité Civile Bénévole » qui couvre les dommages aux tiers, causés par les bénévoles auxquels il fait appel, durant leur activité bénévole.

#### Limites de couverture :

- dommage corporel : 12.394.676,24 € par sinistre (indexé)
- dommages matériels : 619.733,81 € par sinistre (indexé)

### 5.3. Comportement en cas d'accident (code de la route national)

En cas d'accident avec uniquement des dommages matériels, le concurrent ou son représentant devra **obligatoirement (obligation légale)** en faire déclaration verbalement au Contrôle Horaire suivant et par écrit avec rapport détaillé au plus tard avant la fin de l'Étape au bureau de la direction de course auprès du Relation concurrent, si non une **peine d'amende de € 500** est due. En plus, en cas de dommages corporels, le pilote

est tenu d'informer immédiatement les autorités de police qualifiées ainsi que le PC course sur le numéro d'urgence imprimé au dos des carnets de bord. (Art. 53.3.8)

Si un pilote participant est impliqué pendant le rallye dans un accident dans lequel un membre du public ou n'importe quelle autre personne, est blessé, le pilote et/ou le copilote concerné(s) doit(ven)t rester sur place et arrêter la voiture suivante qui doit ensuite signaler l'accident au prochain point radio indiqué dans le road book ou au prochain contrôle horaire (secteur routier). (Article 53.4)

Le délit de fuite est un crime correctionnel dans le cadre de la législation belge. Tout concurrent arrêté par cette procédure recevra un temps équitable en application de l'Art. 52 du RS BRC 2025.

- Les procédures de sécurité et d'accident pour les concurrents seront également reprises dans le roadbook.

## 5.4. Dépannage

Pour assurer la sécurité, la voiture qui n'arrive pas à terminer l'épreuve spéciale sera transportée par les soins de l'Organisation à la fin de l'épreuve spéciale ou à un endroit sécurisé pour être évacuée.

## 5.5. Clause dérogatoire

L'Organisateur décline toute responsabilité en relation avec les conséquences de toute infraction aux lois, règlements et prescriptions en vigueur dans le pays commises par les Pilotes ou Concurrents. Ces conséquences seront assumées par le(s) contrevenant(s).

L'Organisateur décline également toute responsabilité en cas de cataclysme, démonstrations, manifestations, d'actes de vandalisme, émeutes, assauts, sabotage, terrorisme, catastrophe naturelle, etc. dont les Concurrents, Pilotes, membres d'équipe ou occupants d'un véhicule pourraient être les victimes et dont les conséquences (matérielles, pénales et sportives) devront être prises à charge par eux-mêmes.

## 6. Publicité et identification

Voir Articles 27-28-29 du règlement sportif BRC 2025.

Voir Annexe 4 de ce Règlement Particulier « positionnement des publicités supplémentaires ».

### 6.1. Publicité obligatoire de l'organisateur

Plaque de rallye :

voir additif

Numéro de compétition, taille : 67 x 17cm :

voir additif

En dessous des numéros de compétition, taille : 67x17cm :

publicité du BRC 2025

Dessus de pare-brise avant sur la longueur totale taille, 12,5 cm de largeur :

publicité du BRC 2025

Dessus de la vitre arrière sur la longueur de la vitre, taille 8cm de largeur :

publicité du BRC 2025

L'organisateur fournira à chaque équipage les numéros de compétition (67x17cm), qui devront être apposés sur leur voiture aux positions indiquées avant les vérifications techniques. Chaque panneau doit être placé horizontalement au bord d'attaque de chaque porte avant, avec le numéro à l'avant. Le haut de la plaque doit se situer entre 7 cm et 10 cm au-dessous de la limite inférieure de la fenêtre. **Il n'est pas permis de couper le panneau.**

### 6.2. Publicité facultative de l'organisateur

Publicité supplémentaire de l'organisateur :

- autocollant (00x00 cm) :

voir additif

### 6.3. Identification

Les plaques d'identification et numéros de compétition conformes aux spécifications des Art. 27 et 29 du règlement RS BRC seront délivrés par l'organisateur.

Les plaques et numéros sont apposés sur la voiture avant les vérifications techniques et maintenus pendant toute la durée de l'épreuve.

Toute infraction à n'importe quelle règle concernant les plaques et numéros d'identification sera sanctionnée de la manière suivante :

- absence d'une seule plaque de Rallye ou Numéro de compétition : amende de 100 €
- absence simultanée de numéros et/ou plaques de rallye : disqualification
- plaque de rallye invisible ou couvrant partiellement l'immatriculation : amende de 100 €
- absence d'une publicité facultative de l'organisateur à n'importe quel moment : paiement des droits d'engagements sans publicité

### 6.3.1 Véhicules d'assistance

Les autocollants des plaques d'assistance, plaques auxiliaires et tout autre laissez-passer véhicule doivent être appliqués dans l'angle supérieur droit (vue de l'intérieur) du pare-brise avant.

## 7. Pneus

### 7.1. Réglementation concernant les pneus pouvant être utilisés pendant le rallye

Voir Art. 13 du RS BRC.

Les voitures des classes RC2-RC3-RC4-RC5 doivent utiliser les pneus du manufacturier MICHELIN disponible au près du distributeur désigné par le RACB Sport.

### 7.2. Pneus pour la reconnaissance

Seuls des pneus commerciaux homologués pour usage routier (asphalte) sont autorisés.

### 7.3 Quantité de Pneus

Pour cette épreuve, la quantité maximale de pneus autorisés est, conformément à l'article 13.1.5 du RS BRC, de :

- pour les voitures des classes RC1, RC2, RGT et RC3: 10 pneus
- pour les voitures des classes RC4 et RC5 : 8 :pneus

L'article 19.4 du règlement du RS BRC 2025 - carte de contrôle des pneus « tyrecard » sera applicable à toutes les voitures concernées. Les « tyrecards » seront distribuées lors des vérifications techniques.

La liste des pneus asphalte éligibles est disponible sur le site de la FIA.

## 8. Carburant

### 8.1. Types de carburant

Tous les types de carburant doivent être conformes à l'Art. 62.1 du RS BRC tels qu'approuvés par le fournisseur du Belgian Rally Championship 2025.

8.1.1 les spécifications des carburants et des fournisseurs désignés par RACB sport sont disponibles dans l'annexe 6 du RS BRC.

### 8.2. Procédure de commande

8.2.1 Au plus tard à la clôture des engagements du rallye, les concurrents doivent notifier leurs quantités nécessaires en carburant au fournisseur à l'adresse indiquée ci-dessous :

**ETS (fournisseur officiel de tous les concurrents BRC)**

Website : <https://cber.be>

Mail : [ets@cbevents racing.com](mailto:ets@cbevents racing.com)

### 8.3. Procédure de distribution

**Refueling Zone : tous les concurrents ne peuvent se ravitailler que dans la zone de ravitaillement.**

Il y aura trois **zones de ravitaillement** (voir road book).

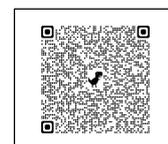
Les carburants autorisés par le RACB Sport seront disponibles dans les zones de ravitaillements séparées.

Un carburant tel qu'il est disponible dans le commerce et distribué directement dans le réservoir de la voiture de compétition à la station d'essence indiquée dans le road book.

- **Station-service – COLRUYT CHIMAY**

Adresse : Chaussée de Mons 17, 6460 CHIMAY

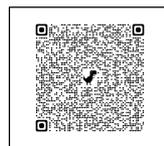
Paiement : uniquement par carte bancaire ou par carte de crédit



- **Station-service – TOURNEUR SIVRY**

Adresse : Route de Mons 22, 6470 SIVRY

Paielement : uniquement par carte bancaire ou par carte de crédit

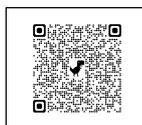


- **Refueling Zone « ETS »**

Adresse : Rue du Commerce n°9, 6470 RANCE

L'accès ne sera autorisé qu'à un membre de l'assistance muni du badge «Refuel zone»

**Heures d'ouverture de la zone de ravitaillement : samedi 11/10/2025 de 07h00 à 19h30**



## 9. Reconnaissance des Épreuves Spéciales

La reconnaissance est en conformité avec l'Art. 35 du RS BRC.

L'horaire des reconnaissances :

Vendredi 10/10/2025 de 08h00 à 20h00

### 9.1. Procédure d'enregistrement

L'enregistrement pour les reconnaissances est obligatoire et aura lieu lors de la distribution des roadbooks.

Lieu : Institut Technique de la Communauté Française (ITCF)

Adresse : rue Pauline Hubert n°40, 6470 RANCE

Date : 10/10/25 de 8h à 12h

#### 9.1.1 Formulaire d'enregistrement de reconnaissance

Le formulaire d'inscription de reconnaissance sera disponible sur le TOAV. Ce formulaire, dûment complété, doit être rentré au plus tard, soit pour le 09/10/2025 par email, soit lors de la distribution des road books.

Lorsque la voiture de reconnaissance d'un concurrent doit être remplacée pour n'importe quelle raison, le concurrent doit en avertir le Directeur de Course et fournir les détails de la voiture de remplacement. L'autocollant de reconnaissance devra être placé sur la voiture de remplacement.

### 9.2. Restrictions spécifiques

Lors des reconnaissances, le Code de la Route doit être respecté, et notamment les limitations de vitesse. Veuillez noter que les épreuves spéciales seront ouvertes au trafic public pendant les reconnaissances. L'organisateur peut réduire la vitesse autorisée individuellement en marquant les zones dans le roadbook et le long du parcours.

Toute excès de vitesse au cours d'une reconnaissance entraîne une pénalité en temps appliquée par le Directeur de course conformément à l'Art. 34.2 du RS BRC.

#### 9.2.1 Passages

Les équipages sont autorisés à effectuer au maximum 3 passages sur chaque épreuve spéciale conformément aux horaires. Les passages doivent être conduits dans la même direction que le rallye, à une vitesse réduite et en respectant pleinement le Code de la Route. Les épreuves spéciales qui se déroulent plusieurs fois lors du rallye sont considérées comme une seule épreuve spéciale pendant la reconnaissance.

Les équipages sont uniquement autorisés à entrer et sortir des épreuves spéciales par les points de contrôles de départ et d'arrivée. En plus, des contrôles inopinés peuvent aussi être exécutés dans les épreuves spéciales. Un signe distinctif sera obligatoirement placé dans l'angle supérieur droit (vue de l'intérieur) du pare-brise avant.

## 10. Vérifications administratives

Une vérification administrative simplifiée sera mise en place.

### 10.1. Documents à présenter :

- Licence du concurrent

- licence de compétition du pilote et du copilote
- carte d'identité ou passeport du pilote et du copilote
- permis de conduire en cours de validité du pilote et du copilote. Les pilotes et copilotes non-résidents dans l'UE doivent présenter un permis de conduire valide dans l'Union Européenne.
- autorisation ASN pour tous les concurrents et/ou pilotes étrangers (si nécessaire)
- vérification et adjonction des détails sur le formulaire d'inscription
- **numéro de téléphone mobile du pilote et du copilote**

## 10.2. Horaire

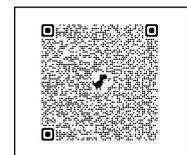
Date et heure : 10/10/2025 de 08h00 à 12h00  
Lieu : Institut Technique de la Communauté Française (ITCF)

## 11. Vérifications techniques, plombages et marquages (sur convocation)

Les voitures peuvent être présentées au contrôle technique par un représentant du team. Voir programme (RP Art. 3).

### 11.1. Emplacement des vérifications techniques et horaire

Date et heure : 10/10/2025 de 13h00 à 19h00  
Lieu : Chapiteau – rue Pauline Hubert 34, 6470 RANCE



Le programme sera affiché au Tableau d'affichage officiel et sur le TOAV du site web officiel du rallye. Le programme sera transmis à chaque équipage lors de la distribution du matériel et des documents.

**Aux vérifications techniques, tous les concurrents doivent présenter leur voiture avec la rampe de phares supplémentaires qu'ils utiliseront pendant le rallye.**

#### 11.1.1 Vérifications techniques, documents obligatoires

- la fiche d'homologation certifiée
- documents de bord de la voiture
- SOS / OK board (format DIN A3)

## 11.2. Equipements de sécurité des pilotes

Tous les vêtements, y compris les casques et les RFT destinés à être utilisés, doivent être présentés aux vérifications techniques. Leur conformité avec les prescriptions de l'Annexe L, chapitre III du CSI doit être vérifiée.

## 11.3. Niveau sonore

Le niveau sonore admissible sur les secteurs de liaison est de 95 dBA. Si un véhicule n'est pas en conformité avec cette règle, le départ de l'équipage concerné sera refusé. Le niveau sonore est mesuré avec un sonomètre réglé à « A » et « SLOW » placé à un angle de 45 degrés et à 50 cm du pot d'échappement avec régime moteur de 3500 t/m.

## 11.4. Exigences nationales particulières

- les voitures enregistrées en Belgique doivent disposer d'un certificat du Contrôle Technique Automobile
- chaque voiture doit être pourvue d'un triangle rouge réfléchissant, de 2 gilets de sécurité et d'une trousse de secours conforme au Code Routier Européen
- 2 coupe-ceintures doivent se trouver à bord à tout moment. Ils doivent être facilement accessibles pour les pilote et copilote assis dans leur siège, leurs ceintures étant bouclées.

## 11.5. Installation de Système de Suivi de Sécurité (SSS)

### 11.5.1 Prise en charge / distribution

Toutes les voitures doivent être équipées d'un « Système de Suivi de Sécurité » GEODYNAMICS fourni par l'organisateur. Les appareils SSS seront distribués lors du contrôle technique. La procédure et les besoins techniques nécessaires seront alors précisés par additif. Le team / l'équipage qui a mal installé l'appareil doit le faire correctement avant le début du rallye.

Les dégâts éventuels, la perte, la dégradation, le vol du système de suivi restent sous l'entière responsabilité de l'équipage jusqu'à sa restitution conforme, même en cas de sortie de route, abandon, disqualification ou autre fait de course.

### 11.5.2 Restitution

**Le kit complet de l'équipement SSS sera démonté par l'organisateur avant le podium final.**

En cas de retrait ou abandon prématuré, le concurrent doit rapporter le kit complet SSS au PC du rallye (ITCF rue Pauline Hubert n°40 à 6470 Rance) pendant les heures d'ouverture.

## 12. Autres procédures et règlement

### 12.1. Cérémonie de Départ et ordre de départ

Le départ du Rallye aura lieu, le 11/10/2025 à 08h00, au TC0 Podium

L'ordre de départ et les intervalles pendant tout le rallye seront en conformité avec le RS BRC, Art. 41.5. Toutes les voitures prendront le départ avec un intervalle d'une minute.

Les heures de départ seront publiées sur le TOAV le 10/10/2025 à 22h00.

#### 12.1.1 Zone de départ

La zone de départ doit être considérée comme une zone Media. Aucune assistance n'est autorisée dans la zone de départ. Le concurrent doit se présenter **15 minutes** avant son heure de départ idéal.

### 12.2. Procédure d'arrivée

Après TC12A Finish Area IN, tous les équipages seront sous le régime de Parc Fermé et devront suivre les instructions des officiels sur place pour passer sur le Podium d'arrivée. Cet espace sera uniquement accessible aux officiels munis d'un laissez-passer adéquat.

Après la cérémonie du Podium d'arrivée, les voitures se dirigeront – en suivant le Road book – vers le Parc Fermé d'attente sous le contrôle de l'Organisateur.

Les voitures de rallye sélectionnées seront escortées aux vérifications finales et/ou se rendront au Parc Fermé final. Le régime de Parc fermé sera contrôlé par les Organismes.

#### Remise des Coupes :

Date et heure : 11/10/2025 au podium final (voir Itinéraire)  
Lieu : Chapiteau

### 12.3. Pointage en avance autorise

Les équipages sont autorisés à pointer en avance, sans encourir de pénalité, au :

- CH12A FINISH AREA IN

### 12.4. Procédures spéciales et activités

#### 12.4.1 Disponibilité des participants

Les participants qui stationnent leur véhicule dans le Parc fermé après avoir franchi la ligne d'arrivée doivent rester disponibles par téléphone (mobile) jusqu'à la publication du classement final.

#### 12.4.2 Classement

Le classement final ne sera pas distribué après le rallye. Le classement final sera publié sur le TOAV.

#### 12.4.3 Sécurité des Équipages

**Tous les concurrents sont invités à accorder une attention particulière à l'Art. 53 du RS BRC.**

#### 12.4.4 Numéro de contact de l'équipage

Aux vérifications administratives, tous les équipages devront communiquer le numéro du téléphone portable qu'ils utiliseront et garderont connecté à bord de la voiture pendant toute la durée du rallye, ou qu'ils connecteront endéans les 30 secondes d'un arrêt de leur voiture au cours d'une épreuve spéciale. Ceci fait partie des procédures de sécurité des équipages du Plan de Sécurité de l'épreuve.

Un numéro de portable TEAM (assistance) devra être également déclaré.

#### **12.4.5 Autres points**

##### **Séance de mise au point :**

La séance de mise au point sera organisée le jeudi 09/10/2025 de 13h00 à 17h30.

Les pilotes doivent enregistrer leur participation à la séance d'essai libre avec le formulaire d'inscription et payer un droit de participation à la séance de mise au point.

Le droit de participation sera de €150.

##### **Ouvreurs**

L'accès des spéciales sera autorisé aux conditions suivantes :

- \* L'organisation se réserve le droit de limiter les accès.
- \* Les documents « ouvreurs » doivent être remplis et envoyés avant 02/10/2025 à 18h00.
- \* Les « ouvreurs » doivent être en possession d'une licence RACB (conforme BRC2025 art. 10.4.3) et carte d'identité pour retirer les documents et le système de suivi (10/10/2025 de 17h00 à 20h00 au HQ)
- \* Seulement les deux personnes enregistrer seront autorisées à bord du véhicule.
- \* Un seul équipage « ouvrier » sera accepté par équipage.
- \* Le véhicule « ouvrier » devra être muni d'un laissez-passer délivré par l'organisation.
- \* Seul l'accès par le de départ ainsi que 1 passage par de ES de chaque boucles est autorisé.
- \* En l'absence du laissez-passer, il n'y a pas d'entrée dans la spéciale.
- \* L'accès dans l'ES doit être au plus tard 70 minutes avant l'heure de départ de la 1ère voiture.
- \* Si la voiture enregistrée doit être changée, ils communiqueront ceci immédiatement au HQ Rally
- \* Les « ouvreurs » devront respecter le code de la route, y compris sur les ES
- \* La Direction de course pourra suspendre les accès à tout moment.
- \* Le concurrent est responsable de son « ouvrier ». Première remarque = une amende de €200.
- \* Toutes les voitures doivent être équipées d'un « Système de Suivi de Sécurité »

GeoDynamics fourni par l'organisateur. Lors de la distribution des documents pour les ouvreurs (10/10/2025 de 17h00 à 20h00 au HQ). Celui-ci doit être remis au HQ le 11/10/2025 après le rallye avant 20h00 sinon des frais supplémentaires seront facturés à l'équipe.

Tout comportement contraire et/ou nuisant au bon déroulement de l'épreuve crée par un équipage « ouvreurs » pourra être transmis aux commissaires sportifs sous la responsabilité du concurrent utilisant ces ouvreurs inscrits.

Le pack « ouvrier » à €150 comprends :

- \* Le laissez-passer de la voiture
- \* Le roadbook, carte générale et location du système suivi de sécurité

##### **Mises à température des pneus et freins**

Il est permis de mettre les pneus et les freins à température dans les zones prévues (road book) Tyre Warming Zone Only.

Pour des raisons de sécurité publique lors des accès aux Épreuves Spéciales, il sera interdit de conduire de manière dangereuse sur la voie publique ou en effectuant des louvoisements.

Toute infraction sera immédiatement signalée aux Commissaires Sportifs. Les juges de fait effectueront également des contrôles.

## Juges de Fait

Des Juges de Fait (ISC Art. 11.16) seront chargés de vérifier le respect de toutes les prescriptions réglementées pour ce rallye. A l'exception des commissaires sportifs, tous les officiels du rallye sont également des juges de fait.

Toute infraction entraînera un rapport aux par les Commissaires Sportifs

## Parc d'assistance

Le Parc d'assistance sera situé : rue Pauline Hubert à partir du n°23 au jusqu'au n°69 à 6470 Rance

La réservation de l'emplacement d'assistance se fait uniquement par le formulaire disponible sur le SPORTITY (Chevro2025), complété et renvoyé avant le 02/10/2025 à 18h00.

Tous les teams devront prévoir un extincteur opérationnel de 6kg minimum, visiblement positionné dans l'espace d'assistance, et ce, pendant le temps nécessaire à toutes les interventions sur la voiture.

L'utilisation d'une toile de sol est obligatoire.

Aucun stockage de carburant de quelque nature que ce soit ne sera autorisé dans le parc d'assistance et dans les emplacements d'assistance, ainsi que dans les véhicules d'assistance ou/et véhicules auxiliaires. La confiscation du carburant sera accompagnée d'une amende de 500 € signifiée par le directeur de course. L'accès et la circulation d'un véhicule transportant du carburant dans le parc d'assistance est strictement interdit. Sera seule tolérée une quantité maximale de 20 litres de carburant nécessaire au remplissage des réservoirs pour le matériel (groupe électrogène, chauffage, etc).

## Caméras Embarquées

- Si l'Organisateur le demande, le concurrent devra installer une caméra embarquée ou un autre équipement d'enregistrement. L'Organisateur fera l'installation avec l'approbation du délégué technique.
- Tout concurrent dont la voiture est équipée d'une caméra embarquée doit obtenir une autorisation préalable de l'Organisateur. Les caméras autorisées seront identifiées par un autocollant et devront déjà être installées dans la voiture au moment des vérifications techniques.

Les enregistrements des caméras embarquées peuvent être échangés uniquement dans les zones d'assistance. Tout autre endroit devra obtenir l'accord préalable du Directeur de Course.

## Zones media

Une « Zone Media » sera aménagée dans le Parc de Regroupement précédant le Parc d'Assistance. L'accès à cette Zone Media sera limité aux personnes munies du laissez-passer approprié.

## Enlèvement des voitures du Parc Fermé de fin de rallye

Après autorisation d'ouverture du Parc Fermé de fin de Rallye par les Commissaires Sportifs, les voitures peuvent être enlevées.

A condition que ceci se fasse suivant le programme, toutes les voitures devront être enlevées avant le 11/10/2025 à 22h00. Pour pouvoir enlever leur voiture, le pilote ou son représentant autorisé doit présenter au Responsable du Parc Fermé, la « carte d'Enlèvement de voiture » émise par l'Organisateur. Ce document sera remis aux concurrents lorsqu'ils présenteront leur voiture au Parc Fermé de fin de Rallye.

## 12.5. Heure officielle utilisée pendant le rallye

L'heure officielle pendant toute la durée de la compétition sera C.E.T., horloge DCF77 (Tour Radio de Francfort).  
FR : 07805 1300 – NL : 07805 1200

## 13. Identification des officiels

Fonction	Couleur & écriture
Chargé des Relations Concurrents (CRC):	Jaune
Vérifications Techniques	Bleu
Chef de Poste	Orange
Responsable d'E.S.	Jaune
Commissaire de Sécurité	Orange
Docteur et Paramédicaux:	Blanc

## 14. Prix

### 14.1. Coupes

- aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> du classement général de l'épreuve, pilote & copilote
- aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> du classement Division 2
- au 1<sup>er</sup> équipage du classement « Historic »
- au 1<sup>er</sup> équipage du classement « Belgian Junior Championship »
- au 1<sup>er</sup> équipage du 2WD Trophy
- au 1<sup>er</sup> équipage du Belgian Masters Cup 2025
- au 1<sup>er</sup> équipage féminin
- à la 1<sup>ère</sup> dame

### 14.2. Primes et pneus gratuite

Dans plusieurs classes, il y a une prime de €500 pour les vainqueurs. Parmi les autres pilotes à l'arrivée, deux autres primes de €500 seront tirées au sort.

Pour les voitures des classes RC2-RC3-RC4 et RC5 des pneus gratuits seront distribués. Voir règlement BRC art 66.3 pour tous les détails.

### 14.3. Prix spéciaux

- HISTO CUP
- au « Chti Chevrotin » remis par le Bourgmestre au pilote le plus spectaculaire
- à la « Chtite Chevrotine » remis par le Bourgmestre à une co-pilote au grand choix

## 15. Vérifications finales / Droits de réclamation / Droits d'appel

### 15.1. Vérifications finales

Date et heure : 11/10/2025 après le podium  
Lieu : garage mécanique ITCF

Tout équipage sélectionné pour les vérifications finales doit immédiatement suivre les instructions des commissaires en charge, même si cela les empêche de passer à un ou plusieurs contrôles horaires (CH).

La fiche d'homologation FIA originale complète et les autres certificats nécessaires doivent être disponibles pour les vérifications finales. Pour les voitures nationales, les documents originaux de l'ASN doivent être disponibles.

Deux membres de l'assistance technique des équipages sélectionnés devront être présents avec les outils et équipements utiles et nécessaires pendant toute la durée nécessaire des contrôles.

### 15.2. Droits de réclamation

Les droits de réclamation s'élèvent à : **500 €**

Si la réclamation nécessite le démontage et remontage de différentes parties clairement définies d'une voiture, le réclamant devra en outre verser une caution dont le montant est spécifié par les Commissaires sur proposition du Délégué technique.

### 15.3. Droits d'appel

Montant du droit d'appel national (ASN) : **2.000 €**

Montant du droit d'appel International (FIA) : **3.000 €**

Toutes les réclamations et/ou tous les recours doivent être introduits conformément aux articles 13 et 15 du Code Sportif National (Procédure judiciaire) et, le cas échéant, aux règles judiciaires et disciplinaires de la FIA.



**RAPPEL :**

En vertu des dispositions des articles 9.15, 12.4 et 12.6 du CSI 2025, tout concurrent/membre d'équipage engagé au « Rally Boucles Chevrotines 2025 » s'engage à honorer et à être solidaire de ces points du règlement.

Le Comité Organisateur décline toute responsabilité quant aux conséquences qu'entraînerait la violation par des concurrents des lois, règlements ou dispositions en vigueur dans le pays ; la responsabilité de ces actes et de leurs conséquences ne sera imputable qu'aux individus les ayant commis ou encourus.

Le Comité Organisateur décline également toute responsabilité en cas d'émeute, de manifestation, d'acte de vandalisme, de catastrophe naturelle, etc., ou des conséquences de tels événements, dont pourraient être victimes les concurrents. Le paiement d'indemnités, d'amendes ou de pénalités sera à la charge de ces derniers.

## Annexe 1 – Itinéraire

<b>1er BRC - D2 - Bouches Chevrotines 2025</b>								
<b>Start - SECTIONS 1, 2 &amp; 3</b>								
<b>TIMING - ITINERARY</b>								
<b>SATURDAY 11 OCTOBRE 2025</b>								
TC	Location	SS	Liaison	Total	Total	Moyenne	Target	First
SS		dist.	dist.	sect.	dist.	km/h	time	car due
0	Podium							8:00
<b>RA 1</b>	Refuelling, all competitors		13,10	13,10	13,10			
	Distance to next refuel							
1			6,70	<b>19,80</b>	19,80	33,94	0:35	8:35
<b>SS1</b>	<b>RANCE</b>	<b>13,50</b>	0,85				<b>0:03</b>	<b>8:38</b>
2			7,00	<b>21,35</b>	41,15	45,75	0:28	9:06
<b>SS2</b>	<b>MONTBLIART</b>	<b>14,60</b>	1				<b>0:03</b>	<b>9:09</b>
2A	Service Area A IN		3,90	<b>19,50</b>	60,65	46,80	0:25	9:34
	<b>Service Area A</b>						0:20	
2B	Service Area A OUT				60,65			9:54
<b>RA 2</b>	Refuelling, all competitors		6,10	6,10	66,75			
	Distance to next refuel							
3			2,40	<b>8,50</b>	69,15	30,00	0:17	10:11
<b>SS3</b>	<b>GRANDRIEU</b>	<b>11,00</b>	0,9				<b>0:03</b>	<b>10:14</b>
4			1,80	<b>13,70</b>	82,85	45,67	0:18	10:32
<b>SS4</b>	<b>SIVRY</b>	<b>9,45</b>	0,5				<b>0:03</b>	<b>10:35</b>
4A	Regrouping - Mediazone IN		10,80	<b>20,75</b>	103,60	46,11	0:27	11:02
4B	Regrouping - Mediazone OUT - Service IN		0,1	0,1	103,70		0:25	11:27
	<b>Service Area B</b>						0:30	
4C	Service Area B OUT - PODIUM				103,70			11:57
<b>RA 3</b>	Refuelling, all competitors		13,10	13,10	116,80			
	Distance to next refuel							
5			6,70	<b>19,80</b>	123,50	33,94	0:35	12:32
<b>SS5</b>	<b>RANCE</b>	<b>13,50</b>	0,85				<b>0:03</b>	<b>12:35</b>
6			7,00	<b>21,35</b>	144,85	45,75	0:28	13:03
<b>SS6</b>	<b>MONTBLIART</b>	<b>14,60</b>	1				<b>0:03</b>	<b>13:06</b>
6A	Service Area C IN		3,90	<b>19,50</b>	164,35	46,80	0:25	13:31
	<b>Service Area C IN</b>						0:20	
6B	Service Area C OUT				164,35			13:51
<b>RA 4</b>	Refuelling, all competitors		6,10	6,10	170,45			
	Distance to next refuel							
7			2,40	<b>8,50</b>	172,85	30,00	0:17	14:08
<b>SS7</b>	<b>GRANDRIEU</b>	<b>11,00</b>	0,9				<b>0:03</b>	<b>14:11</b>
8			1,80	<b>13,70</b>	186,55	45,67	0:18	14:29
<b>SS8</b>	<b>SIVRY</b>	<b>9,45</b>	0,5				<b>0:03</b>	<b>14:32</b>
8A	Regrouping - Mediazone IN		10,80	<b>20,75</b>	207,30	46,11	0:27	14:59
8B	Regrouping - Mediazone OUT - Service IN		0,1	0,1	207,40		00:25	15:24
	<b>Service Area D</b>						00:30	
8C	Service Area D OUT - PODIUM				207,40			15:54
<b>RA 5</b>	Refuelling, all competitors		13,10	13,10	220,50			
	Distance to next refuel							
9			6,70	<b>19,80</b>	227,20	33,94	0:35	16:29
<b>SS9</b>	<b>RANCE</b>	<b>13,50</b>	0,85				<b>0:03</b>	<b>16:32</b>
10			7,00	<b>21,35</b>	248,55	45,75	0:28	17:00
<b>SS10</b>	<b>MONTBLIART</b>	<b>14,60</b>	1				<b>0:03</b>	<b>17:03</b>
10A	Service Area A IN		3,90	<b>19,50</b>	268,05	46,80	0:25	17:28
	<b>Service Area E</b>						00:20	
10B	Service Area E OUT				268,05			17:48
<b>RA 6</b>	Refuelling, all competitors		6,10	6,10	274,15			
	Distance to END							
11			2,40	<b>8,50</b>	276,55	30,00	0:17	18:05
<b>SS11</b>	<b>GRANDRIEU</b>	<b>11,00</b>	0,9				<b>0:03</b>	<b>18:08</b>
12			1,80	<b>13,70</b>	290,25	45,67	0:18	18:26
<b>SS12</b>	<b>SIVRY</b>	<b>9,45</b>	0,5				<b>0:03</b>	<b>18:29</b>
12A	Finish Area IN - Mediazone IN *		10,80	<b>20,75</b>	311,00	46,11	0:27	18:56
12B	Finis Area OUT PODIUM - Parc fermé IN		0,1	0,1	311,10		0:15	19:11
<b>TOTAL</b>		<b>145,65</b>	<b>165,45</b>		<b>311,10</b>			<b>46,81%</b>

SECTION 1

SECTION 2

SECTION 3

## **Annexe 2 – Les responsables des relations avec les concurrents**

Le Programme des C.R.C. sera affiché au Tableau Officiel d’Affichage (TOA).



**Boudewijn BAERTSOEN**

**Licentie nr 2288  
Tel : +32 (0)498/86.89.06**



**Iwan DELHEZ**

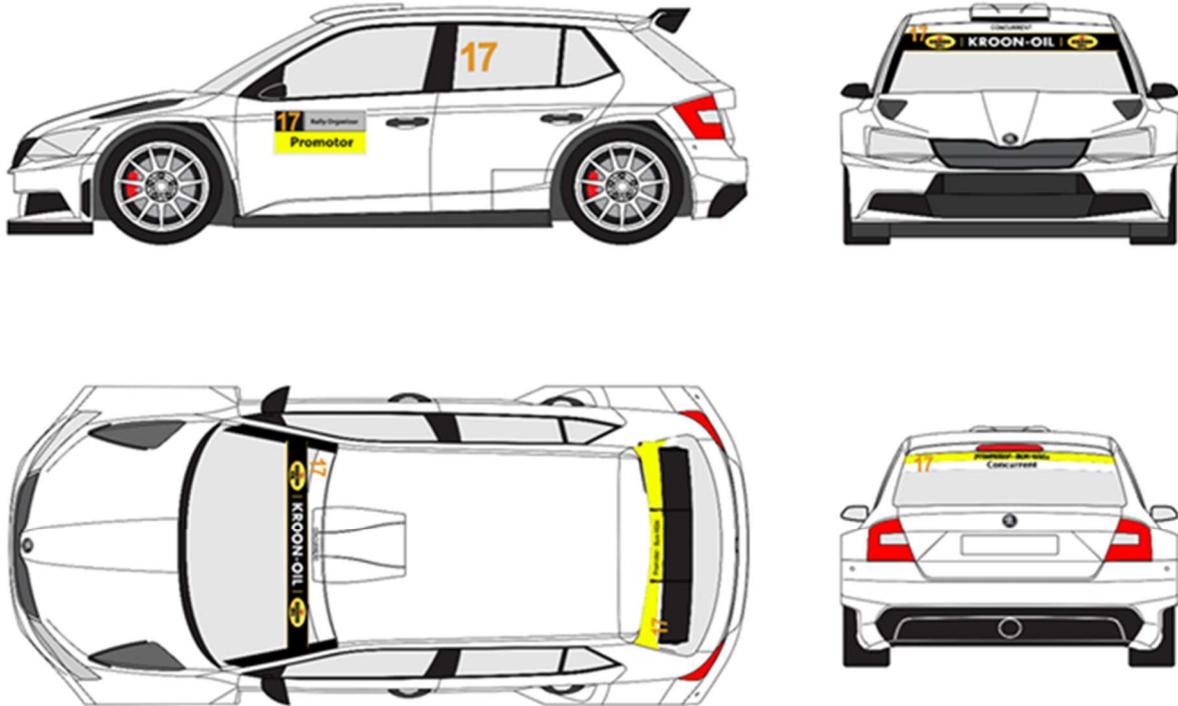
**Licentie nr 2929  
Tel : +32 (0)494/33.15.75**

## Annexe 3 – Autocollants et publicité supplémentaire

### Publicité obligatoire

RACB Sport se réserve le droit de publicité pour les événements qui comptent pour le KROON OIL Belgian Rally Championship 2025. L'emplacement pour cela sera déterminé dans la réglementation supplémentaire.

Chaque participant au KROON OIL Belgian Rally Championship 2025 est obligé de coller deux autocollants sur la voiture. Ces autocollants seront mis à disposition lors de la collecte des documents et font partie de la publicité obligatoire du rallye (Art. 27 du RS BRC).



## Annexe 4 – Parc d'assistance

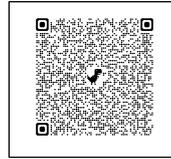
### Conditions générales

L'article 57 du Règlement Sportif du Belgian Rally Championship du RACB Sport est strictement d'application.

### Localisations :

Parc d'assistance :

rue Pauline Hubert à partir du n°23 au jusqu'au n°69 à 6470 Rance



Parking « remorques » : voir carte Sportity (Chevro2025)

### Opérationnel du jeudi 09/10/2025 à 09h00 au dimanche 12/10/25 à 10h00

La circulation des véhicules d'assistance est interdite pendant le passage des concurrents. Toutefois, en cas d'abandon ou de disqualification, les véhicules «SERVICE» concernés pourront quitter le parc d'assistance après autorisation du responsable du parc d'assistance. Ils ne pourront – en aucun cas – constituer une gêne pour les concurrents toujours en course.

### Réservation des emplacements d'assistance :

La réservation de l'emplacement d'assistance se fait uniquement par le formulaire disponible sur le SPORTITY (Chevro2025), complété et renvoyé avant le 02/10/2025 à 18h00 par mail à

[ecurieautomobilerancoise2021@gmail.com](mailto:ecurieautomobilerancoise2021@gmail.com)

### Dimensions :

Chaque concurrent bénéficiera d'un emplacement de 8 mètres de façade.

Si un « team » assure l'assistance de plusieurs voitures, il bénéficiera d'un espace supplémentaire de 5 mètres par véhicule supplémentaire (soit : 13 mètres pour 2 voitures, 18 mètres pour 3 voitures, ...).

### Localisation :

L'organisateur délimitera et numérotera les emplacements d'assistance.

L'organisateur communiquera à chaque concurrent la localisation de son « emplacement d'assistance », lors de la distribution du matériel et des documents ainsi que sur le SPORTITY (Chevro2025)

**Toute installation ne respectant pas les dimensions et emplacement d'assistance assignés par l'organisation sera démontée et évacuée aux frais du concurrent.**

### Accès au parc d'assistance :

Le parc d'assistance sera accessible :

- aux voitures de course ;
- aux véhicules d'assistance munis d'une plaque « SERVICE » : 1 seul véhicule par « team » ;

### Propreté

Dans le parc d'assistance, il est obligatoire d'utiliser les poubelles et containers prévus à cet effet par l'organisation.

Il est interdit d'y jeter des pneus ou morceaux de verre.

### Prévention « incendie »

En respect avec les prescriptions du règlement communal en matière de prévention des incendies :

- il est interdit d'utiliser des installations de chauffage et des appareils de cuisson à « flamme vive ». Cela comprend les « campingaz », barbecues, ...
- l'utilisation de bonbonnes de gaz sont PROSCRITE

### **Diffusion musicale**

L'organisation ne sera en aucun cas tenue responsable de la diffusion de musique – à titre privé – dans le parc d'assistance.

Chaque concurrent devra se conformer avec la législation belge (SABAM, « rémunération équitable », etc.) en matière de diffusion musicale dans un lieu accessible au public.

### **Electricité**

L'organisation ne prévoit aucune alimentation électrique, ni de mise à la terre dans le parc d'assistance.

**Pour toute demande particulière, contacter :**

**[ecurieautomobilerancoise2021@gmail.com](mailto:ecurieautomobilerancoise2021@gmail.com)**